

SYNTHESE DU PROJET PSE SAONE-BEAUJOLAIS 2021/2026

CONTEXTE

Le plan national biodiversité vise à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et ambitionne de faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et d'accélérer la transition agroécologique. Dans ce cadre, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, a proposé dès 2020, aux territoires d'expérimenter un nouvel outil de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

La Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB) et le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB) ont fait le choix de piloter conjointement le projet PSE Saône-Beaujolais afin de capitaliser et massifier les actions de diminution des produits phytosanitaires et de promotion des infrastructures agroécologiques à destination des exploitants agricoles du territoire.

ENJEUX RETENUS

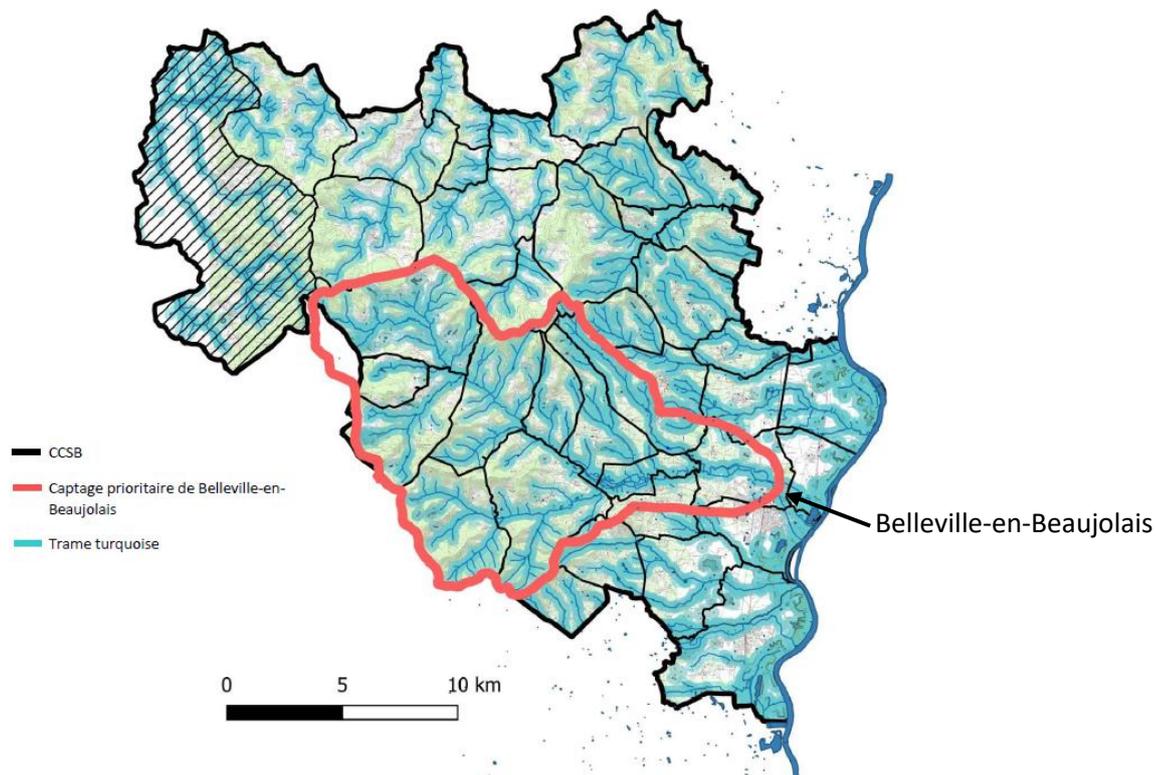
Le territoire de la CCSB représente une **ressource d'intérêt majeur pour l'eau potable tant quantitativement que qualitativement** avec une démarche d'animation en cours sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Belleville-en-Beaujolais, identifiée comme « prioritaire ».

La trame turquoise - espace fonctionnel nécessaire à la bonne expression de la biodiversité aquatique et humide - est également un enjeu fort sur le territoire.

ZONES CIBLES RETENUES

Afin de répondre aux exigences de l'Agence de l'eau RMC et aux enjeux du territoire, les exploitants recrutés dans le PSE exercent une grande partie dans l'AAC et dans la trame turquoise. **Les exploitations engagées ont en moyenne 76 % de leur Surface Agricole Utile (SAU) dans ces zones à enjeux.**

Territoire PSE Saône-Beaujolais



INDICATEURS ET SEUILS RETENUS

L'établissement des valeurs seuils des indicateurs a été réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Rhône, les coopératives du territoire (Oxyane, Vinescence), l'ARDAB et les associations naturalistes - LPO, Arthropologia, Fédération Départementale de Chasse, etc.

Les seuils mini correspondent à la moyenne des pratiques sur le territoire ou à défaut aux préconisations de l'Agence de l'eau. Les seuils maxi correspondent à l'optimum environnemental.

Thématiques	Indicateurs	Valeurs seuils					
		Viticulture		Grandes Cultures		Polyculture-élevage	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Gestion des structures paysagères	Pourcentage d'Infrastructures Agro-écologiques (IAE)	5	15	5	15	5	15
	Nombre de milieux présents	3	8	3	8	3	8
Gestion des systèmes de production agricole	Longueur moyenne de rotation	/	/	3	6	3	6
	Pourcentage de couverture des sols	10	80	80	100	80	100
	Quantité moyenne d'azote minéral par hectare	30	10	100	20	100	20
	Indice de Fréquence de Traitement (IFT) Herbicides	2,2	0	1,64	0	1,57	0
	Indice de Fréquence de Traitement (IFT) Hors Herbicides	14	0	2,82	0	1,35	0

LISTING DES EXPLOITANTS ENGAGES

Les 40 exploitations prêtes à s'engager en PSE représentent environ 4 000 ha de SAU engagée, dont 3 000 ha dans les zones cibles du territoire et environ 500 ha dans l'AAC de Belleville.

La répartition des exploitations engagées par type de production est la suivante :

- 17 exploitations en « viticulture »
- 12 exploitations en « grandes cultures »
- 8 exploitations en « polyculture-élevage »
- 3 exploitations en « grandes cultures » et « viticulture »

GOVERNANCE

Le pilotage et l'animation du projet seront assurés par la CCSB et le SMRB.

ROLE DES PILOTES

La répartition des rôles entre les deux structures est la suivante :

- **SMRB** : pilotage et gouvernance du projet, animation du projet globale, suivi des exploitants, auditeurs des exploitants, coordination du pool d'auditeurs, organisation de la communication et animations de sensibilisation/formation des exploitants agricoles, suivi des indicateurs « eau », co-animation du label haie, contrôle des exploitants.
- **CCSB** : pilotage et gouvernance du projet, support animations et événements de communication, suivi administratif et comptable des subventions PSE aux exploitants agricoles, co-animation du label haie en tant qu'OCG, suivi des conventions avec les partenaires/prestataires, suivi des indicateurs « biodiversité ».

ROLE DES PARTENAIRES

Pour l'animation du PSE Saône Beaujolais sur 2021-2026, le SMRB et la CCSB feront appel à des **prestataires/partenaires experts** pour le suivi des exploitants (auditeur PSE), l'animation des journées techniques collectives (formation/sensibilisation) des exploitants, la réalisation des audits label haie ainsi que l'évaluation des indicateurs de suivi « eau » et « biodiversité ».

La liste ci-dessous décrit les rôles de chacun des partenaires dans la mise en œuvre du PSE Saône Beaujolais mais n'est en rien exhaustive.

Structures accompagnatrices	Filières agricoles	Rôles
Chambre d'agriculture du Rhône	Toutes filières	Partenaire technique Appui technique IAE + phytosanitaire Animatrice de formation/sensibilisation aux exploitants
Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire (ARDAB)	Toutes filières	Appui technique autres pratiques Animatrice de formation aux exploitants
Arthroplogia	Toutes filières	Auditeur PSE Appui technique IAE Auditeur label haie Animatrice de formation/sensibilisation aux exploitants Suivi indicateurs de biodiversité
Fédération de Chasse du Rhône et de la Métropole de Lyon	Toutes filières	Appui technique IAE Animatrice de formation/sensibilisation aux exploitants Suivi indicateurs de biodiversité
Ligue de Protection des Oiseaux du Rhône	Toutes filières	Appui technique IAE Animatrice de formation/sensibilisation aux exploitants Suivi indicateurs de biodiversité
Oxyane	Grandes cultures	Auditeur PSE Appui technique phytosanitaire
Etablissement Groupe Bernard	Grandes cultures	Auditeur PSE Appui technique phytosanitaire
Agristratégie	Grandes cultures	Auditeur PSE Appui technique phytosanitaire
Cave coopérative Vinescence	Viticulture	Appui technique phytosanitaire Animatrice de formation/sensibilisation aux exploitants
Cave coopérative AGAMY	Viticulture	Appui technique phytosanitaire Animatrice de formation/sensibilisation aux exploitants

ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITANTS

L'objectif est de pouvoir accompagner au mieux pendant cinq années les agriculteurs du territoire sur l'ensemble de leurs pratiques en matière d'infrastructures agroécologiques et de pratiques bas intrants. Il est proposé pour cela un **accompagnement individuel** annualisé et un **accompagnement collectif** des exploitations agricoles. Auquel vient s'ajouter l'animation au titre du **Label Haie**, avec la mise en place d'un **Plan de Gestion Durable des Haies** (PGDH).

INDICATEURS DE SUIVI

Afin d'évaluer l'impact des actions du PSE sur l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, un dispositif de suivi sera mis en place sur le bassin versant de l'Ardières (AAC) : **mise en place d'une biosurveillance** (bioessais d'écotoxicité et d'alimentation sur des crevettes d'eau douces : les gammares), **suivi pesticides DCE** et **analyse du suivi qualité de l'eau brute du captage prioritaire**.

Sur l'indicateur suivi de la biodiversité, trois indicateurs sont en cours de construction avec les partenaires du projet PSE : **suivi d'espèces cibles et inféodées, suivi chiroptères, sur une exploitation agricole à n et n+5**.

BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel global du PSE Saône-Beaujolais est estimé à **2 949 728 €**. Il comprend l'aide aux exploitants agricoles (2 319 578 €) et le temps d'animation assuré par la CCSB et le SMRB (630 150 €).

PLANNING DE LA PREMIERE ANNEE

	Eté 2021			Automne 2021			Hiver 2022			Printemps 2022			Eté 2022				
	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin N+1	Juillet N+1	Août N+1	Septembre N+1	
Administratif					Commission d'attribution des aides AE	Demande de fonds à l'AE RMC										Demande de fonds AE RMC	
Gouvernance					COTEC ou COPIL de lancement				COTEC			COTEC		COPIL			
Accompagnement individuel des exploitants				Cahier des charges et groupement de commande haies				guides d'entretien			Audit bilan annuel			Versement des subventions PSE aux agriculteurs			
Accompagnement collectif des exploitants				Réunions de présentations du label haie									Journée technique biocontrôle				
Label haie	réalisation des audits et PGDH (sur 2021-2023) sur les exploitations agricoles																
	Constitution de l'OCCG													Certification Certis			
Evaluation et suivi des indicateurs de territoire					Groupe de travail indicateurs de suivi biodiversité							Mise en place biosurveillance qualité de l'eau					
Communication						Evènement presse		Travail sur la conception des documents de communication									

LES POINTS FORTS DU PSE SAONE-BEAUJOLAIS :

- un projet PSE porté par deux acteurs du territoire expérimentés et reconnus,
- un projet construit et mis en œuvre avec une grande variété de partenaires,
- un accompagnement des exploitants provenant de filières agricoles différentes (viticulture, grandes cultures et polyculture-élevage),
- les exploitations engagées ont en moyenne 76 % de leur SAU dans les zones à enjeux,
- un accompagnement individualisé des exploitants PSE,
- la volonté d'accompagner collectivement les exploitants PSE et hors PSE afin de créer une dynamique territoriale, notamment dans les zones à enjeux (zones de captage particulièrement),
 - une ambition donnée à tous les projets des exploitants engagés :
 - projet de planter 10 km de haie au cours des 5 prochaines années (avec 200 km de haies déjà plantées)
 - 20% de réduction des traitements herbicides par projet en moyenne
 - 13% de réduction des traitements hors herbicides par projet en moyenne